Consultation "direction" du SNUipp 66

* mai 2008

Type d'école :	maternelle delementaire primaire spécialisé		nombre de classe :			
Circonscription:	NORD SUD CERET	C AIS C CENTRE C	LITTORAL OUEST PRADES RIBERAL			
décharge actuelle :	□ aucune □ ¼ la décharge	la décharge	□ ¼ □ ½			
uccharge actuent.	□ ½ □ totale	devrait être :	□ ¾ □ totale			
		ce type de dispositif avec	□ conserver tel que □ abandonner			
présence d'un EVS "direction" :	□ oui □ non	des emplois contrat aidé est à :	□ généraliser à toutes les écoles			
			□ remplacer par des emplois statutaires			
parmi les affirmations, revendications ou co	nsignes suivantes, donner vo	otre avis en indiquant si vous	êtes plutôt :			
Le protocole « direction » signé par le ministère et le se-unsa (EVS, décharge 4 cl par les PE2, augmentation de 15€) a mis fin au conflit sur la direction d'école			d'accord pas d'acccord sans opinion			
Il faut poursuivre une action spécifique sur la direction d'école		d'accord pas d'acccord sans opinion				
Les revendications sur la direction d'école n'ont aucune chance d'aboutir si on n'obtient pas un infléchissement de la politique budgétaire par l'action syndicale et la mobilisation des collègues, parents, élus			d'accord pas d'acccord sans opinion			
On peut obtenir une amélioration dans le cadre budgétaire actuel par la seule pression des directeurs-trices			d'accord pas d'acccord sans opinion			
Le cadre d'emploi actuel (grade du corps des profs d'école/instits) reste le mieux adapté à la réalité et à la structure des écoles mais il doit être considérablement amélioré par voie règlementaire (carrière et rémunération – rédéfiniton des missions - responsabilités - conditions d'exercice et décharges)			d'accord pas d'acccord sans opinion			
La création d'un statut établissant un nouveau corps particulier de directeur est nécessaire.		d'accord pas d'acccord sans opinion				

Le snuipp 66 demande que les 60 h dégagées de l'horaire obligatoire élève soient comptées en décharge de service pour les directeurs	d'accord pas d'acccord sans opinion		
Classement des priorités revendicatives (numéroter celles choisies)	n° / je suis plutôt		
allègement des tâches administratives et paperassières	d'accord pas d'acccord		
carrière et rémunération	d'accord pas d'acccord		
conditions d'exercice et décharges	d'accord pas d'acccord		
emploi pour l'aide administrative	d'accord pas d'acccord		
redéfinition des missions	d'accord pas d'acccord		
responsabilités à clarifier			
statut particulier de directeur avec accès à un nouveau corps			
formation continue régulière	d'accord pas d'acccord		
Chiffrage de l'augmentation salariale à obtenir pour la fonction de directeur-trice	\in		
Parmi les mesures catégorielles d'amélioration des carrières envisageables, indiquer les préférences revendicatives et numéroter celles choisies par ordre de priorité	n° / je suis plutôt		
Augmentation du nombre de points de la bonification indiciaire	d'accord pas d'acccord		
Augmentation du nombre de points de NBI	d'accord pas d'acccord		
Augmentation des indemnités	d'accord pas d'acccord		
Passage accéléré d'échelon hors contingent (comme les dir. spé.)			
Bonification pour l'accès à la hors-classe			

parmi tous les moyens d'action évoquées lors des diverses réunions avec les collègues, quels sont à votre avis ceux à retenir pour lancer (et surtout suivre) des consignes syndicales :				
Blocage administratif global	d'accord	pas d'acccord	sans opinion	
Blocage administratif ciblé (certains documents par ex : prévisions / projet / compte-rendus)	d'accord	pas d'acccord	sans opinion	
Blocage de base-élèves	d'accord C	pas d'acccord	sans opinion	
Allègement des taches administratives	d'accord	pas d'acccord	sans opinion	
- lister et refuser un certain nombre de tâches (si d'accord préciser lesquelles dans le cadre en page 4)	d'accord	pas d'acccord	sans opinion	
- prioriser (comme l'IEN pour les remplacements) : on fait avec le temps que l'on a, tant pis pour le reste (en priorité l'indispensable : organisation scolarité et sécurité des élèves, carrière des collègues ; différer l'accessoire que l'on n'a pas le temps de faire)	d'accord C	pas d'acccord	sans opinion	
D'autres moyens possibles pour alourdir la pression sur l'administration :				
- exiger systématiquement des écrits	d'accord	pas d'acccord	sans opinion	
- ne pas répondre immédiatement par téléphone ou mail, mais par courrier	d'accord	pas d'acccord	sans opinion	
- solliciter l'avis de l'IEN par écrit avant de signer une autorisation de sortie	d'accord	pas d'acccord	sans opinion	
- faire des motions de conseil des maîtres au Maire, à l'administration	d'accord	pas d'acccord	sans opinion	
- organiser des journées médiatisées (sans directeur, sans téléphone, rassemblement)	d'accord	pas d'acccord	sans opinion	
Peser sur les Municipalités pour accentuer la pression :	d'accord	pas d'acccord	sans opinion	
- refuser systématiquement de s'impliquer et de faire ce qui est de la compétence des communes (inscriptions, suivi budgétaire, garderies, cantine)		pas d'acccord	sans opinion	
- saisir le Maire systématiquement par écrit et préalablement, pour avis, de toute question relative à la sécurité	d'accord C	pas d'acccord	sans opinion	
- faire délibérer chaque conseil d'école sur les conditions d'exercice de la direction, faire remonter à la mairie, à l'IA, aux parlementaires	d'accord	pas d'acccord	sans opinion	

Autres propositions d'action :				
Autres remarques, suggestions:				
Merci de votre participation				